

# Les CARDIOMYOPATHIES de A à Z

Programme pour l'ensemble des professionnels de la santé, intéressés par le traitement du diabète, de la maladie coronarienne et de l'insuffisance cardiaque

18 h 30 à 20 h

## **Cœur et diabète** En 2019, peut-on traiter l'un sans penser à l'autre ?

Traitement du diabétique souffrant  
de maladies cardiovasculaires:  
où en sommes-nous ?

D<sup>r</sup> Samer Mansour, cardiologue, CHUM

Traitement de l'insuffisance cardiaque  
par les traitements antidiabétiques:  
où allons-nous ?

Louis-Étienne Marchand, pharmacien, IUCPQ

### **Objectifs :**

- Discuter des résultats d'études récentes sur les thérapies hypoglycémiantes et évaluer l'efficacité et la sécurité cardiovasculaire
- Expliquer les mécanismes d'action cardioprotecteurs des thérapies hypoglycémiantes
- Juger de l'impact de ces données sur la prise en charge de la maladie coronarienne et de l'insuffisance cardiaque

20 h à 21 h 30

## **Insuffisance cardiaque à fraction d'éjection préservée** Où en sommes-nous ? Quoi de neuf pour demain ?

Quelles étiologies ne pas oublier ?

D<sup>r</sup> François Tournoux, cardiologue, CHUM

Quels traitements pour le futur ?

D<sup>re</sup> Eileen O'Meara, cardiologue  
Institut de cardiologie de Montréal

### **Objectifs :**

- Être en mesure de réaliser l'évaluation chez tout patient souffrant d'une insuffisance cardiaque à fonction systolique préservée de novo
- Reconnaître les indices de pathologies parfois rares pour lesquelles il existe un traitement spécifique



Hôtel Le Bonne Entente, 3400 chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1X 1S6

**Événement gratuit** ■ Inscrivez-vous en ligne au [www.sqic.org](http://www.sqic.org)

# ACCRÉDITATION

3 octobre 2019 - Pré-symposium



La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi qu'une activité de développement professionnel reconnue au sens que lui donne le Collège des médecins du Québec. Cette activité a été approuvée par la direction de Développement professionnel continu (DDPC) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Vous pouvez déclarer un maximum de **3 heures** en section 1 / activité de développement professionnel reconnue. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

---